

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
 Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 03 décembre 2020 Dossier complet le : 04 décembre 2020 N° d'enregistrement : F.974 12.P.00337

1. Intitulé du projet

Aménagement de la RD4 du PR13+800 au PR15+000

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

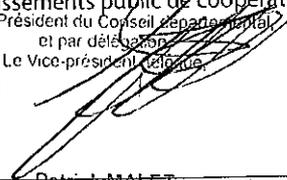
Dénomination ou raison sociale Conseil Départemental

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Mr le Président

RCS / SIRET 229 740 014 000 19 Forme juridique Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a)	a) le projet prévoit la construction de route classées dans le domaine public routier de l'État, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale sur un linéaire inférieur à 10km.  Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Le Vice-président délégué Patrick MALET

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réaménagement d'un tronçon de la RD4 existante sur Commune de Saint-Paul dans le secteur de Bellemène, entre la Ravine Baptiste et la Ravine Morel avec :

- La création de trottoirs en lieu et place du caniveau actuel bordant la chaussée (remplacé par un réseau d'assainissement d'eaux pluviales enterré)
- Aménagement de stationnements au niveau des commerces et école
- Aménagement d'un parvis devant l'école Sainte Bernadette
- Remplacement du réseau d'eau potable existant entre l'église et la Ravine Athanase
- Reprises localisées de certaines voies se connectant sur la RD4 pour améliorer les conditions giratoires et de visibilité
- Renforcement de la chaussée existante et recalibrage ponctuel afin d'avoir une largeur de 6m minimum
- Franchissement des radiers des Baptiste, Athanase et Morel pour la crue centennale, avec la création d'une nouvelle portion de r.

4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne le réaménagement de la RD4 située sur la commune de Saint-Paul dans le secteur de Bellemène entre la Ravine Baptiste et la Ravine Morel, ayant pour objectifs :

- d'améliorer les conditions de circulation et de sécurité de l'ensemble des usagers de la route, notamment les piétons, avec la création de trottoirs sur l'ensemble de l'itinéraire et des aménagements permettant de réduire les vitesses
- de fluidifier le trafic en améliorant les rayons de courbure des virages en lacets, et même de supprimer le lacet pour le franchissement de la Ravine Baptiste
- d'améliorer la transparence hydraulique des ravines Baptiste, Athanase et Morel traversées sur l'itinéraire en supprimant les radiers existants, submergés à chaque fortes pluies et perturbant la circulation de tout le quartier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Franchissement des ravines :

- pose d'ouvrage cadre béton
- création de voirie, trottoir coté nord
- dévoiement des réseaux existants
- démolition du radier existant et réalisation de l'entonnement des ravines Athanase et Morel
- mise en place de murets de retenue de part et d'autre de la traversée
- démolition partielle de la voirie actuelle après réalisation.

Abords des écoles :

- mise en place d'équipement de réduction de la vitesse (coussins berlinois, plateau, chicane...)
- aménagement de parvis devant l'école Sainte Bernadette
- réaménagement des arrêts de bus
- pose de mobilier urbain
- pose d'éclairage public

Détail par aménagement en annexe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone d'étude est un tronçon de la Route départementale n°4 du PR13+800 au PR15+000 sur la commune de Saint Paul.

Il s'agit d'une axe secondaire des hauts de la commune permettant de desservir le quartier de Bellemène. Plusieurs ERP (école, stade..) sont présents sur le linéaire. Des commerces et habitations sont également présents.

La portion de la route traverse 3 ravines dont les radiers sont submersibles. La réalisation des ouvrages de franchissement de ravines dimensionnés pour la crue centennale permettront de sécuriser ces secteurs et des les désenclaver en cas de crue : les nouveaux ouvrages posés ne seront pas submersibles.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au titre de la loi sur l'eau, le projet fait l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration, pour l'aménagement de l'ouvrage de franchissement de la ravine Baptiste, située dans le Domaine Public Fluvial.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total de l'aménagement :	1.2 km
Linéaire de voirie créé :	180 m
Nombre d'emplacements de parking créés/aménagés :	16

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation :

RD4 du PR13+800 au PR15+000
Bellemène
97460 SAINT-PAUL

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 55 ° 18 ' 04 " 70E Lat. 21 ° 01 ' 09 " 04S

Point d'arrivée :

Long. 55 ° 17 ' 38 " 97E Lat. 21 ° 01 ' 20 " 38S

Communes traversées :

Saint-Paul (97460)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Saint Paul (97460)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans l'aire d'adhésion du Parc Naturel de la Réunion
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un rayon de 500 m du monument historique "Cheminée dite de Bellemène"

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques (PPR) naturels prévisibles sur la commune de Saint-Paul (hors secteur de Mafate) relatif aux phénomènes d'inondations et de mouvements de terrain a été approuvé par arrêté préfectoral n°2160/SG/DRCTCV du 26 octobre 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement dans la zone de surveillance renforcée du Puits Bouillon.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 1.5 km du site classé de la Ravine Bernica

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de franchissement de ravines objet du cas par cas (pour la création de voirie liée) peuvent avoir un impact sur les habitats. Les inventaires réalisées montrent un intérêt écologique faible à modéré sur les ravines. Des mesures de réduction et d'évitement sont prises par les entreprises de travaux pour limiter tout impact sur le milieu naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les radiers existants sont submersibles, en zone d'aléa inondation fort. les franchissements objet du cas par cas vont permettre de diminuer le risque d'inondation de la voirie par la pose de nouveaux ouvrages cadres sur les ravines Morel et Athanase et la réalisation d'un portique double sur la ravine Baptiste. En phase travaux, des mesures seront prises en cas de risque inondation pour la protection des personnes et du chantier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont réalisés sur la route et peuvent avoir un impact sur la circulation. Les voies en circulation seront maintenue pendant les travaux (sauf exceptions tels que raccordement à l'existant), d'où la réalisation de nouvelle voirie au niveau des ravines. en aval immédiat des radiers existants.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux du bruit pourra être émis et impacter le voisinage. les mesures nécessaires sont prises par les entreprises de travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la pose de candélabre uniquement au niveau de l'école Sainte Bernadette. Ces candélabres viennent en remplacement des luminaires existants sur les poteaux EDF.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Ecoulements des eaux pluviales dans les ravines, les points de rejet ne sont pas modifiés</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Un état initial de la zone a été établi et est fourni dans l'annexe à l'étude au cas par cas.

Les effets et mesures ont été définis au chapitre 6 de l'annexe à l'étude au cas par cas.

Le projet aura une incidence faible voir négligeable sur les eaux et la faune.

Des effets positifs sont prévus en terme d'accessibilité et de sécurité pour les franchissements de ravines, cheminement piéton, stationnements, ainsi que pour la gestion des eaux pluviales.

Les mesures préconisées sont principalement des mesures à mettre en place dans le cadre des travaux. Des préconisations seront imposées aux entreprises dans les marchés de travaux afin de respecter le site pendant toute la durée des travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse de la situation actuelle est des effets potentiels des créations de voiries sur l'environnement, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

Les mesures préconisées en phase travaux (prévue au Cahier des charges des entreprises qui interviendront) permettent de réduire/éviter les effets indésirables potentiels sur le milieu naturel dont les enjeux sont identifiés comme étant faibles suites aux inventaires réalisés.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation au 1/25000e Note de présentation du projet avec analyse de l'état initial, des enjeux et sensibilités

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

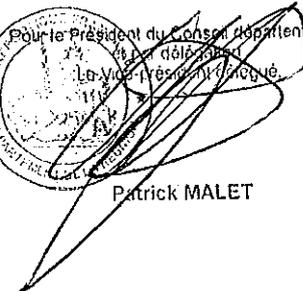
Saint-Denis

le,

01/12/2020

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Pour le Président du Conseil départemental,
du département
La Vice-présidente déléguée,

Patrick MALET

